

QUELQUES POINTS CLÉS CONCERNANT L'ÉVALUATION DE L'EPS AU BAC À PARTIR DE 2020-2021

LA VOIE GÉNÉRALE PREMIÈRE ET TERMINALE

	Première	Terminale	TOTAL horaire élève
1 Socle de culture commune			
Français	4 h	-	Première 16 h
Philosophie	-	4 h	
Histoire géographique	3 h	3 h	Terminale 15 h 30
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30	
Langue vivante 1 et Langue vivante 2	4 h 30	4 h	
Éducation physique et sportive	2 h	2 h	
Humanités scientifiques et numériques	2 h	2 h	
2 Disciplines de spécialité			
Arts	4 h	6 h	Première 12 h
Écologie, agronomie et territoires	4 h	6 h	
Histoire géographique, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h	Terminale 12 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h	
Langues et littératures étrangères	4 h	6 h	TOTAL horaire élève
Mathématiques	4 h	6 h	
Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h	Première 28 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h	6 h	
Sciences de l'ingénieur*	-	-	Terminale 27 h 30
Sciences économiques et sociales	4 h	6 h	
Physique chimie	4 h	6 h	
3 Orientation			
Durée 1 h 30 par semaine			
4 Enseignements facultatifs			
Maximum 1 enseignement en première et choix possible d'un second en terminale	ARTS LCA		
Libre choix	MATHÉMATIQUES EXPERTES MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES		
Durée 3 h	EPS LV3 DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN		

* Horaires spécifiques, en lien avec la voie technologique

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT 2021

CONTRÔLE CONTINU

40% de la note finale

60% de la note finale

ÉPREUVES FINALES

- ✓ **10% de la note finale :** bulletins scolaires de première et de terminale
- ✓ **30% de la note finale :** épreuves communes (2 séries en première, 1 série en terminale)
- ✓ **1 épreuve anticipée en première** (Français écrit et oral)
- ✓ **4 épreuves finales en terminale** (Enseignements de spécialité (2), Philosophie, Oral final)

Épreuves communes dans les disciplines non évaluées lors des épreuves finales.

Pour garantir l'égalité entre les élèves, les copies sont anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève. Les exercices des sujets sont issus d'une banque nationale numérique. L'EPS est évaluée tout au long de l'année de terminale.

L'épreuve orale (20 min)

Elle est préparée en première et en terminale. Elle porte sur un projet conduit à partir des enseignements de spécialité choisis par l'élève.

UN ENSEMBLE CERTIFICATIF DE 3 ÉPREUVES EPS CHOISIES PAR L'ÉLÈVE POUR UNE ÉVALUATION EN CCF EN TERMINALE

- 3 épreuves = 3 activités distinctes relevant de 3 champs d'apprentissage différents = validation du degré d'acquisition des attendus de fin de lycée fixés par le programme d'EPS du lycée.
- 2 activités au moins issues de la liste nationale des activités, 1 activité possible issue de la liste académique ou de l'activité établissement validée par la commission académique.
- Note finale obtenue = moyenne de ces 3 épreuves

LA CO-ÉVALUATION DU BAC EPS :

- 2 enseignants d'EPS de l'établissement, qui assurent conjointement l'évaluation et la notation des élèves.
- 1 des 2 = l'enseignant du groupe classe faisant l'objet de l'évaluation.

3 TYPES DE CONTRÔLES POSSIBLES AU BAC EPS :

- 1- Le CCF, contrôle en Cours de Formation = les dates de ces contrôles durant l'année de terminale sont définies et précisées par les établissements scolaires.
- 2- L'examen ponctuel terminal pour les candidats individuels, scolarisés dans des établissements privés hors contrat, scolarisés au CNED, scolarisés dans des centres d'apprentis non habilités, sportifs de haut niveau ne pouvant pas passer les épreuves de CCF= 2 activités généralement évaluées au cours d'1 seule journée pour un même candidat.

3- Le contrôle adapté pour les candidats en situation de handicap ou présentant une inaptitude partielle. Il est aussi effectué en CCF. Les services de santé scolaire et la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes sont sollicités pour établir et valider les modalités de ce contrôle. Si aucune adaptation n'est possible dans l'établissement, une épreuve adaptée en examen ponctuel terminal (telle que définie par le recteur de l'académie) peut aussi être proposée.

UN PROJET ANNUEL DE PROTOCOLE D'ÉVALUATION EPS DÉFINIT :

- les ensembles certificatifs d'épreuves retenus et la déclinaison du référentiel national pour chacune de ces activités
- les modalités d'organisation du CCF et des épreuves d'évaluation différée pour l'enseignement commun (calendrier prévisionnel et noms des évaluateurs)
- les aménagements du contrôle adapté
- les informations simples et explicites portées à la connaissance des candidats et des familles ;
- si possible, les outils de recueil de données.

Ce protocole est une composante obligatoire du projet pédagogique d'EPS. Il est transmis, sous couvert du chef d'établissement, à la commission académique pour un contrôle de conformité nécessaire avant validation par le recteur d'académie.

LES ÉPREUVES D'ÉVALUATION EPS DIFFÉRÉE

- elles doivent être prévues par l'établissement.
- pour les candidats attestant de blessures ou de problèmes de santé temporaires, authentifiés par l'autorité médicale scolaire.
- pour les candidats assidus qui, en cas de force majeure, ne peuvent être présents à la date fixée pour les épreuves du CCF, sous réserve de l'obtention de l'accord du chef d'établissement, après consultation des équipes pédagogiques.
- toute absence non justifiée à la date de l'une des épreuves entraîne l'attribution de la note 0 pour l'épreuve correspondante.

LES INAPTITUDES PHYSIQUES TEMPORAIRES EN COURS D'ANNÉE

Si une inaptitude momentanée, partielle ou totale est prononcée par l'autorité médicale sur blessure ou maladie durant l'année, l'enseignant apprécie la situation pour :

- soit renvoyer le candidat à l'épreuve d'évaluation différée ;
- soit permettre une certification sur 2 épreuves. Dans ce cas, le candidat est noté sur la moyenne des 2 notes.
- soit permettre une certification sur 1 seule épreuve. Dans ce cas, le candidat est noté sur 1 seule note.
- soit ne pas formuler de proposition de note s'il considère les éléments d'appréciation trop réduits et mentionner « dispensé de l'épreuve d'éducation physique et sportive ».

SUR QUOI PORTENT LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU (E3C) ?

Les E3C, qui comptent pour 30 % de la note finale du baccalauréat, portent sur la spécialité suivie en première mais non gardée en terminale (coef 5) et sur les enseignements communs suivants :

- histoire-géographie (coef 5)
- langues vivantes A et B (coef 5 chacune)
- enseignement scientifique dans la voie générale ou mathématiques dans la voie technologique (coef 5)

L'EPS RESTE ÉVALUÉE COMME PRÉCÉDEMMENT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DE TERMINALE (COEFFICIENT 5).

LE CALENDRIER E3C :

